Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Feu vert pour l'implantation du Musée cantonal des Beaux-Arts à Bellerive

Le plan d'affectation cantonal n°310, relatif à la zone d'implantation du nouveau bâtiment du Musée cantonal des Beaux-Arts à Bellerive, est applicable. Aucun recours n'a en effet été déposé auprès du Tribunal fédéral. Le PAC fait partie des éléments qui permettront aux architectes de développer les plans du bâtiment correspondant au projet choisi à l'issue de la procédure de concours.

Aucun recours n'a été déposé au Tribunal fédéral contre la décision AC 2007.0262 de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du canton de Vaud du 21 avril 2008, décision qui concluait l'irrecevabilité du recours de l'Association Rives publiques et consorts interjeté contre les décisions du Département de l'économie de lever les oppositions et d'approuver le PAC n°310. Dès lors, le PAC relatif à la zone d'implantation du nouveau bâtiment du Musée cantonal des Beaux-Arts à Bellerive est applicable ; le terrain concerné peut désormais accueillir le futur bâtiment du Musée cantonal des Beaux-Arts.

Par ailleurs, la légalisation du plan d'affectation cantonal était un préalable nécessaire à l'élaboration des plans d'exécution du projet de construction du bâtiment choisi à l'issue de la procédure de concours, un bâtiment qui n'occupe qu'environ 60% du volume aménageable tel que défini dans le PAC. Y figurent également les accès, dont celui - complet - aux rives, ainsi que le non empiétement sur le parc automobile de Bellerive, qui pourra ainsi continuer d'être régulièrement mobilisé pour des manifestation foraines.

Le Conseil d'Etat souligne que la réalisation du nouveau bâtiment pour le Musée cantonal des Beaux-Arts fait partie des objets inscrits à son programme de législature, dans une perspective de mise en valeur de l'offre culturelle. La richesse de cette dernière participe au développement d'une plus grande attractivité du Canton pour ses habitants et ses visiteurs, ce qui correspond à l'engagement du gouvernement vaudois en faveur de l'avenir.

Le Musée cantonal des Beaux-Arts, par les surfaces disponibles prévues, pourra enfin permettre au public de découvrir la richesse de ses collections cantonales, dont seulement 2% sont visibles annuellement. De même par son implantation à Bellerive - un lieu régulièrement desservi par les transports publics - il s'intégrera à une zone riche en espaces culturels tels que le Musée de l'Elysée, le Musée Olympique, et le Théâtre de Vidy ; périmètre dans lequel se retrouvent également d'importants lieux de formation, IMD, Haute Ecole pédagogique, campus de Dorigny, Gymnase Auguste Piccard.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 juin 2008

DFIRE, Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat, 021 316 20 19 DEC, Jean-Claude Mermoud, chef du département de l'économie, 021 316 60 10 DFJC, Anne-Catherine Lyon, cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture, 021 316 30 01

Presentation_PAC_MCBA_Juin 2008